

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

Séance du 30 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente septembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 23 septembre 2021, se sont réunis à la salle des Fêtes de Saint Symphorien des Bruyères, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	52

CONVOCAATION

Datée	Du 23/09//21
Affichée	du 23/09/21

OBJET

Installation d'une nouvelle
conseillère communautaire

Madame Paule KLYMKO a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Eric ZO, Alain TESSIER, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, François SAUNOIS, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Nathalie RIBAUT, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Pascal SAMSON, Marie-José MARTIN, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL.

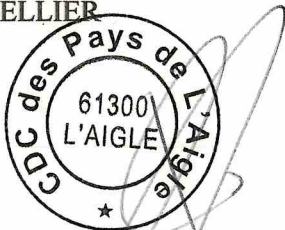
Pouvoirs : Didier PITOU a donné pouvoir à Jean SELLIER
Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à Nadège TROUILLET
Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Marie-José MARTIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Fabrice GLORIA a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN

Représentés : Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER
Marie-Odile TAVERNIER représentée par François SAUNOIS
Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE

Absents excusés : Pascal SUARD
Nathalie LENÔTRE et son pouvoir Charlène RENARD

Acte rendu exécutoire après
publication le 08 octobre 2021

Le Président,
Jean SELLIER



- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-4, R2121-2 et R2121-4,
- Vu le Code électoral et notamment l'article L273-10,
- Vu le courrier de Mme Véronique LOUWAGIE en date du 19 juillet 2021 portant démission de ses mandats de conseillère municipale et conseillère communautaire suite à son élection en tant que conseillère départementale du Canton de L'Aigle et conformément à la réglementation en matière de cumul des mandats,
- Considérant qu'aux termes de l'article L273-10 du Code électoral le remplacement du conseiller communautaire démissionnaire est assuré par le candidat, de même sexe, élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire venant sur une liste immédiatement après le dernier élu,
- Considérant que Mme Maryse BRIANCEAU candidate suivante au conseil communautaire de la liste *Ensemble pour L'Aigle* est désignée pour remplacer Mme Véronique LOUWAGIE,
- Considérant la démission de Mme Maryse BRIANCEAU de son mandat de conseillère communautaire, notifiée au Président de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle par courrier en date du 25 août 2021,
- Considérant que Mme Marie-José MARTIN candidate suivante au conseil communautaire de la liste *Ensemble pour L'Aigle* est désignée pour remplacer Mme Maryse BRIANCEAU,

Acte rendu exécutoire après
publication le 08 octobre 2021

Monsieur le Président procède à l'installation officielle de Mme Marie-José MARTIN en qualité de conseillère communautaire représentant la commune de L'Aigle

Le Président,
Jean SELLIER



Le Conseil :

- **PREND** acte de l'installation de Mme Marie-José MARTIN en qualité de conseillère communautaire.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.